

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 août 2016

1/ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 18 mai 2016.

2/ Etude thermique des bâtiments de l'école : Préau, Classe, Cantine.

Monsieur GUILLAUMENT du Cabinet Audit & Conseil Energétique fait une restitution au Conseil Municipal de l'étude thermique qui conditionne la consistance des travaux et la nature des équipements à prévoir pour la réhabilitation thermique de ces bâtiments.

Le déroulé de cette étude laisse entrevoir la nécessité de :

Pour le préau

- Remplacement des huisseries avec prise en compte de l'accessibilité.
- Isolation des plafonds et des murs.
- Remplacement du système de chauffage (électrique ou PAC).
- Aménagement extérieur à prévoir pour la gestion de l'ensoleillement sur la façade SUD.

Pour la classe

- Remplacement des huisseries avec prise en compte de l'accessibilité.
- Isolation des plafonds et du mur côté cour.
- Remplacement du système de chauffage (électrique ou PAC).
- Aménagement extérieur à prévoir pour la gestion de l'ensoleillement sur la façade SUD.

Pour la cantine

- Remplacement des huisseries avec prise en compte de l'accessibilité.

Ces éléments seront transmis à l'architecte retenu pour la mission de maîtrise d'œuvre.

3/ Analyse des propositions de service de maîtrise d'œuvre sur le projet Ecole.

La première lecture des propositions de prestation pour mission de maîtrise d'œuvre ne permettent pas d'apprécier avec suffisamment de précision le point de sortie financier de cette opération.

Une nouvelle rencontre sera prévue avec les différents candidats afin de fixer les limites budgétaires de la municipalité sur ce projet de réhabilitation thermique.

4/ Chemin d'accès de l'ancienne maison LEBIHAN.

Le nouveau propriétaire de l'ancienne maison LEBIHAN, Monsieur CUSSEAU demande à la commune de bien vouloir envisager un accès pour sa nouvelle propriété située au lieu-dit meyney.

Compte tenu de la configuration des lieux, une réunion publique sera proposée aux riverains du secteur le vendredi 16 septembre à 18h30 en mairie.

La nature des travaux à prévoir seront précisés lors de cet échange.

5/ Parcelle privée GRE du cimetière communal.

Une attention particulière doit être maintenue sur les mouvements de terrain observés sur la parcelle GRE située sur le cimetière communal.

Une jauge a été placée sur la concession Traste afin d'apprécier l'amplitude des mouvements observés.

6/ Photocopieur.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il est nécessaire de remplacer le photocopieur actuel de la mairie aujourd'hui déficient sur le plan mécanique mais également dans son adaptabilité avec les nouveaux systèmes d'exploitation.

Nous avons reçu à cet effet une proposition de RICOH via le groupement des marchés publics d'Aquitaine AMPA ; Proposition qui diminue le coût mensuel actuel de maintenance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, Accepte la proposition de la Société RICOH pour la location d'un photocopieur couleur RICOH MPC2003 SP sur 60 mois pour un montant trimestriel de 272,78 € HT maintenance et fourniture comprises, pour un coût copie A3 et A4 de 0,0039 € HT noir et blanc, 0,039 € HT couleur.

Les dépenses sont inscrites au budget, compte 2183 20.